

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2132 accordant une permission de dix jours à M. Belin, administrateur des colonies.

n° 2132

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission du 12 décembre 1945 de M. l'administrateur des colonies Belin (Mare), chef du bureau des affaires économiques de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de dix jours pour en Jouir à Djibouti, est accordée à M. l'administrateur des colonies Belin (Mare), chef du bureau des affaires économiques. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.